



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 47430

## Texte de la question

M. André Thien Ah Koon insistant sur le caractère insulaire de la Réunion demande à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer quelles mesures anticipatrices il envisage d'adopter (dans le domaine de l'emploi, de la scolarisation, du logement, des besoins en eau, du traitement des déchets...), sachant que dans trente ans, et d'après les hypothèses établies par l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'île comprendra un million d'habitants.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement pour la Réunion en matière d'emploi, de scolarisation, de logement et d'environnement, compte tenu de la forte augmentation de population que connaîtra encore ce département jusqu'en 2030. S'agissant de la politique de l'emploi, on peut constater que le nombre de solutions d'insertion financées par le FEDOM bénéficiant à la Réunion représente 63,64 % de l'ensemble en 1999. L'augmentation de crédits du FEDOM, constante depuis 1995, tient compte de la contrainte démographique, particulièrement forte à la Réunion. Il y a lieu de souligner que le projet de loi d'orientation pour l'outre-mer, qui a fait l'objet d'une première lecture par l'Assemblée nationale et le Sénat, comporte d'importantes mesures d'aide à l'emploi spécifiques aux DOM, qui ont pour objet d'accompagner la transition démographique que connaîtront les DOM, et plus particulièrement la Réunion, au cours des prochaines années. Le congé-solidarité, qui permettra des départs en préretraite à 55 ans avec en contrepartie l'embauche de jeunes, constitue une mesure essentielle de solidarité intergénérationnelle, justifiée par la démographie des DOM. Ce dispositif sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006, dans la version actuelle du projet. Les autres mesures du projet de loi visent à doper fortement la création d'entreprises par les jeunes, à favoriser la formation en mobilité, à diminuer fortement le coût du travail et enfin à assainir la situation financière des entreprises. Cet ensemble de mesures doit permettre d'inverser la courbe du chômage, malgré la situation démographique défavorable à l'emploi que connaîtront encore les DOM pendant quinze ans à vingt ans. En matière scolaire, le Gouvernement, conscient de l'enjeu que constitue, pour l'avenir de l'île, la formation des jeunes Réunionnais, a mis en place dès 1998 un plan de développement quadriennal en faveur de l'outre-mer. Dans ce cadre, 1 044 postes ont déjà été créés à la Réunion sur un total réalisé de 2 485 pour l'ensemble des départements d'outre-mer. Ces 1 044 postes se décomposent en 311 postes dans le premier degré et 733 dans le second degré. Ils ont permis d'améliorer notablement les taux d'encadrement qui se rapprochent désormais des taux de la métropole. Alors qu'il y a dix ans, un jeune Réunionnais sur deux parvenait en 3e, un sur deux atteint aujourd'hui la terminale. Cette progression unique sur tout le territoire national et les indicateurs de performances sont meilleurs que ceux de certains départements métropolitains, même si des efforts restent encore à faire pour que l'école réunionnaise atteigne des performances analogues à celles de la métropole. Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux la progression démographique, le contrat de plan Etat-région, conclu pour les années 2000 à 2006, prévoit une participation de l'Etat, pour l'enseignement scolaire et universitaire, de 310 MF en crédits d'investissement auxquels s'ajoutent près de 814 MF provenant des fonds structurels européens. En ce qui concerne le logement, il s'agit bien de pouvoir faire face à la démographie croissante de la Réunion en

offrant un parc de logements de plus en plus important et de meilleure qualité. C'est le maintien des dotations budgétaires correspondantes combiné avec l'action efficace des acteurs locaux qui permettra de répondre aux besoins. Pour mémoire, l'ensemble des aides nouvelles de l'Etat à la pierre, pour la Réunion, se monte en 2000 à 652 MF, en légère augmentation par rapport à l'année dernière. Le projet de loi d'orientation prévoit le maintien des aides au logement.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47430

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3534

**Réponse publiée le :** 4 septembre 2000, page 5168